PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
« Les Petits Loups »

« Vous dîtes :

-c'est épuisant de s'occuper des enfants
Vous avez raison

Vous ajoutez :

-parce que nous devons nous mettre à leur niveau. Nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser.

Là vous vous trompez. Ce n'est pas tant cela qui fatigue le plus, que le fait d'être obligé de nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments.

De nous élever, nous étirer, nous mettre sur la pointe des pieds, nous tendre, pour ne pas les blesser.

Janusz KORCZAK, ***Quand je redeviendrai petit*** (prologue),
AFJK, traduction révisée en 2007.

Introduction:

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) répondent aux demandes de gardes et d'accueil des familles et deviennent de plus en plus un outil au service d'une politique pour l'enfance conduite par les collectivités locales à travers un projet éducatif.

En effet, l'enfance et la jeunesse sont des périodes déterminantes du développement de l'individu; les objectifs doivent donc favoriser l'épanouissement individuel ainsi que l'apprentissage de la vie en collectivité (contraintes, règles de vie). Dans le prolongement des objectifs généraux définis par la commune, l' ALSH est une structure de vie collective qui vise à responsabiliser l'enfant et le rendre autonome.

Le centre, axé sur les loisirs et la détente, proposera des activités qui prendront en compte les capacités de chacun et les caractéristiques de chaque âge en adaptant les activités sportives, les sorties et les jeux. Dans ce cadre, il reviendra aux animateurs d'aider l'enfant à trouver son intérêt à fréquenter la structure : le projet de la structure et l'attitude de l'animateur sont donc essentiels.

Les objectifs spécifiques fixés par la commune d'Eschau à l'ALSH sont les suivants :

1) le bien-être de l'enfant :

L'objectif est de faire passer des moments agréables aux enfants et leur permettre de vivre des situations différentes de celles passées à l'école ou en famille, dans le respect de leur rythme de vie. Les différentes activités doivent être mises en œuvre en gardant à l'esprit les notions de plaisir et de jeux.

2) la construction de la personnalité de l'enfant :

L'ALSH participe à l'épanouissement personnel de l'enfant (ouverture d'esprit, découverte et expression de son potentiel physique et intellectuel, etc.).
Le rôle de la structure est de transmettre des valeurs morales et sociales de bases (notion de liberté, d'amitié, d'égalité, de solidarité, de respect d'autrui et des biens) sans pour autant se substituer aux parents.

3) La prise de conscience de sa place par rapport aux autres :

Son séjour à l'ALSH doit permettre à l'enfant de prendre conscience de sa place au cœur de la société.

Il revient aux animateurs, aux éducateurs, à l'ensemble du personnel qui y travaille d'aménager, de créer, d'animer un lieu, propice aux découvertes, aux rencontres, afin que l'enfant puisse y construire sa personnalité, vivre ses propres expériences, en sécurité, à son rythme et selon sa maturité.

Le centre de loisirs est une structure à l'écoute des enfants, qui met en œuvre les moyens matériels et humains, l'organisation qui concourt à son bien être, à son repos, à son développement.

Il propose, par le biais des loisirs, le plaisir du jeu, la confrontation d'idées, la vie en groupe, la réalisation d'un projet, la découverte…

Il permet de construire des relations avec la commune, l'école, la famille, d'autres structures (multi-accueil, clubs sportifs, bibliothèque, association des ainés…) : il est un outil de socialisation.

Afin de remplir au mieux ses fonctions, le centre de loisirs doit s'appuyer sur un projet éducatif, partagé avec d'autres partenaires, au premier rang desquels se trouvent les parents pour pouvoir construire son propre projet pédagogique.

Ce projet permet de donner du sens aux activités proposées.

Les projets pédagogiques diffèrent sur chaque centre en fonction des locaux, de l'environnement, du public mais surtout des personnes qui les font vivre.

PROJET

Où comment appréhender, décrypter et faire vivre ce projet pédagogique

A quoi sert le projet pédagogique ?

Il décrit les moyens concrets qui permettent d'atteindre les grands principes éducatifs de l'établissement par des activités concrètes et la mise à jour de pratiques et attitudes éducatives. Il est porté et animé par l'équipe d'encadrement tout au long de la vie de la structure et doit être remis à jour régulièrement.

Qui l'élabore ?

Le directeur du centre de loisirs en concertation avec l'équipe pédagogique, en fonction du projet éducatif qui lui est rédigé par l'organisateur, soit ici la commune d'Eschau

A qui est-il diffusé ?

Ce document est consultable par touts ; parents, équipe, partenaires…Il est à demander au centre de loisirs où peut être téléchargé sur le site internet de la commune.

Comment est-il évalué ?

-Point avec les enfants durant des réunions d'enfants
-Echange avec les familles durant les temps d'accueil
-Questionnaire qualitatif distribué aux familles
-Echanges durant les réunions de fonctionnement et de bilan animateurs, retour des enfants…
-Des comptes rendus de réunion qui sont archivés et laissé à la disposition des animateurs.

I. LOCALISATION

Le centre de loisirs « Les Petits Loups » se situe :
Au premier étage du Centre Camille Claus
Place des fêtes
67114 Eschau
Téléphone : 03.90.29.82.11
Mail : petiloups@evc.net

Le centre est ouvert aux enfants âgés de 2 ans ½ (scolarisés) à 12 ans.

II. LOCAUX ET EXTERIEUR

Le centre dispose de 2 salles d'activités principales :

-La salle A est occupée par les petits de 2 ans ½- 5 ans (maternelle) avec une capacité d'accueil de 32 enfants.

-La salle B est occupée par les grands de 6-12 ans avec une capacité d'accueil de 42 enfants.

1) L'aménagement :

Différents coins sont aménagés dans chaque salle d'accueil. Les enfants peuvent s'y rendre à tout moment.
Ainsi on y retrouve :
-un coin légo, jeux de construction
-un coin poupée, jeux d'imitation
-un coin lecture adapté à chaque tranche d'âge
-un coin jeux de société
-un bar à activités ; bricolage autonome
-un coin informatique

Il dispose en plus :

-D'une salle de sieste avec lit nominatif et literie complète qui permet aux plus jeunes de se reposer dans de bonnes conditions pendant le temps des loisirs (mercredis + vacances scolaires).
Cette salle est aussi utilisée pour diverses activités pendant le temps périscolaire (restauration du midi, accueil du soir)

-D'une salle de danse qui permet aux plus âgés (les 9-12 ans) d'avoir un coin à eux pour prendre le goûter et faire des activités adaptées à leur tranche d'âge.
Equipée d'un écran géant, cette salle permet aussi de proposer des séances cinéma le mercredi ou durant les vacances à tous les enfants fréquentant le centre.

-D'une salle de judo qui offre un espace de jeu généreux et adapté à des jeux intérieurs en toute sécurité.

-D'un gymnase qui permet l'organisation de grandes manifestations ponctuelles au cours de l'année (fête de noël, karaoké…) mais aussi l'organisation de différents tournois sportifs ou la mise en place de parcours de motricité.

-De deux salles de restauration (une salle pour les élémentaires, une salle pour les maternelles avec du mobilier adapté à la taille des jeunes enfants).

2) L'accessibilité

Un ascenseur facilite l'accès aux personnes porteuses d'un handicap, ou à mobilité réduite dans les différentes salles.

Autour du centre les enfants ont accès à
- une aire de jeu ludique,
- un city stade,
- un boulodrome,
- un espace vert
- un complexe sportif avec deux grands terrains de foot (dont un synthétique)
- une piste cyclable
- une cour sécurisée

3) La tarification

Les tarifs sont fixés par arrêté municipal et varient en fonction de l'avis d'imposition de l'année précédente.
Le montant de référence est celui déclaré avant imputation.
La facturation de la prestation d'accueil est établie sur la base des créneaux de réservation et non pas sur la base de la présence réelle de l'enfant.
Pour les parents ne résidant pas dans la commune, une majoration est appliquée.

La facture est envoyée à domicile, elle est à régler au centre des impôts d'Illkirch.

III. LE PERSONNEL

Le personnel éducatif et pédagogique est une équipe pluridisciplinaire (BEATEP, BAFD, BAFA, CAP PE (certificat d'aptitude professionnelle petite enfance)

L'équipe est composée de :

-une directrice titulaire du - BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur technicien de l'Education Populaire)
- BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)
- AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours)
- Concours Animatrice Territoriale

-1 directeur adjoint titulaire du -BAFA
- BAFD en cours (Brevet d' Aptitude aux Fonctions de Directeur)

-7 animateurs titulaires du BAFA ou du CAP petite enfance

-3 animateurs qui renforcent les effectifs d'encadrement le midi dont un titulaire du BAFA, un titulaire du CAP petite enfance

IV. LE PERSONNEL TECHNIQUE

-2 agents de restauration pour le service du repas dont un titulaire du BAFA qui renforce les effectifs d'encadrement le midi

-1 agent d'entretien

-1 concierge

V. OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs « Les Petits Loups » accueille les enfants de 7h45 à 18h30 durant :

-toutes les petites vacances scolaires, à l'exception des congés de Noël
-tous les mercredis de septembre à juin
-au mois de juillet (fermeture en août)

Les inscriptions sont possibles à la demie journée avec ou sans repas, à la journée avec ou sans repas à l'exception des vacances de juillet ou les inscriptions se font à la journée (avec ou sans repas) avec un minimum de 4 jours réservés par semaine.

1) Une journée type :

7h30 : ouverture du centre, accueil échelonné et jeux libres
9h00 : regroupement par tranche d'âge dans les salles, présentation du programme de la journée
Les 3-6 ans commenceront la journée par un atelier d'expression corporel
Activités du matin
11h00 : jeux sportifs
11h45 : déjeuner
12h45 : brossage des dents, puis sieste avec un réveil échelonné pour les 3-6 ans
Un temps calme sera proposé aux 6-12 ans
14h00 : regroupement par tranche d'âge (6-8 ans ; 9-12 ans)
Activités de l'après-midi
16h00 : goûter
16h30 : jeux divers, jeux libres, petits jeux sportifs
17h00 : départ échelonné des enfants
18h30 : fermeture du centre

Certaines heures sont impératives, d'autres indicatives, mais en aucun cas figées. Les animateurs doivent veiller au bon rythme de l'enfant en adaptant les activités, telles que panacher les activités manuelles et sportives et proposer des activités calmes si nécessaire.

2) Les inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année.
Un dossier d'inscription est à retiré au centre de loisirs, puis dûment rempli et remis à la direction du centre avant que l'inscription soit effective.

Les parents ont le choix d'opter pour une inscription régulière (tous les mercredis) ou une inscription ponctuelle (de temps en temps). Dans ce cas, les parents devront systématiquement téléphoner au centre une semaine avant afin de vérifier s'il reste de la place disponible.

3) Accessibilité

Tous les enfants ont accès au centre de loisirs, avec une inscription prioritaire pour les enfants résidants dans la commune et dans un second temps, pour les enfants résidants en dehors de la commune.

Le centre de loisirs peut aussi accueillir des enfants atteints de déficiences physiques ou intellectuelles. Ces admissions sont prononcées au cas par cas dans la limite des possibilités.

4) Le mercredi et les vacances scolaires

Programme d'activité

Le programme d'activité est conçu par l'équipe d'animation mais ne demeure qu'une proposition. Il n'est ni figé, ni exhaustif.
Il est proposé aux enfants durant des temps de concertation mais peut varier en fonction de leur souhait, des opportunités d'animation ou des conditions climatiques.
Les activités peuvent tourné autour d'un thème**,** choisi par les animateurs ou proposé par les enfants.

Le repos

N'oublions pas que le temps du mercredi et des vacances est aussi celui du repos.
L'équipe pédagogique veille à ce que le rythme de l'enfant soit respecté.
Beaucoup d'enfants tiennent un rythme effréné durant la période scolaire (école, périscolaire, activités sportives ou artistiques…).

Un moment de temps calme sera proposé aux enfants à l'issue du repas.
Les plus jeunes (3-5 ans) profiteront d'un vrai temps de sieste.
Un réveil échelonné permet à l'enfant de se reposer le temps dont il a besoin et de se réveiller en douceur.

Le repas

Le repas est un moment convivial, de partage, de détente.
L'organisation de ce temps doit être prévue pour favoriser la communication entre les enfants, et entre enfants et adultes, pour encourager l'initiative, et pour appréhender sereinement la découverte alimentaire.

VI. OUVERTURE DU PERISCOLAIRE

Les services périscolaires des « Petits Loups » accueillent les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de l'année scolaire

-de 11h00 à 13h45 pour la restauration scolaire avec un effectif de : 52 places pour les maternelles
75 places pour les élémentaires

-de 16h00 à 18h30 pour l'accueil du soir avec un effectif de : 32 places pour les maternelles
42 places pour les élémentaires

1) Les inscriptions

Les services périscolaires sont ouverts à tous les enfants scolarisés à Eschau, avec une inscription prioritaire pour les enfants résidants de la commune.

Les inscriptions se font en deux temps, sur deux samedis matins, à des dates déterminées chaque année au mois de mai.

-le premier samedi est réservé **aux enfants résidants à Eschau et ayant fréquenté de manière régulière le périscolaire (restauration et/ou accueille du soir) l'année précédente**.
La fréquentation du centre de loisirs l'année précédente (mercredis ou vacances scolaires) n'est pas prise en compte.

-le deuxième samedi matin est réservé aux enfants dont il s'agit :
-soit d'une première inscription (les petits frères ou petites sœurs n'ayant pas encore fréquentés le service périscolaire l'année précédente sont considérés comme nouveaux inscrits)
-soit d'enfants ayant déjà fréquentés les services périscolaires l'année précédente mais ne résidant pas à Eschau.
Ce même jour, les inscriptions sont prioritaires pour les enfants résidants de la commune.

Un dossier d'inscription est à retiré au centre de loisirs, à partir de mi-avril.
Il devra êtres dûment rempli et remis à la direction du centre lors des matinées d'inscription.

Les parents ont le choix d'opter pour une inscription régulière (tous les jours) ou une inscription ponctuelle (de temps en temps, ou une voir deux jours par semaine).

La priorité est donnée aux inscriptions régulières.

2) Fonctionnement

Que ce soit pour la restauration scolaire ou l'accueil du soir, les animateurs vont chercher les enfants dans leur école, aux horaires de classe.
Ils font l'appel et se dirige au centre.
Les déplacements se font à pied pour l'école maternelle du centre et l'école élémentaire l'Ile aux frênes.
Pour l'école maternelle « les hirondelles », le déplacement des enfants s'effectue en minibus de 6 places, équipé de rehausseurs.

L'encadrement des enfants est fait par des animateurs professionnels diplômés et répond aux normes fixées par le ministère de la jeunesse et des sports**.**

3) La restauration scolaire :

Du côté des écoles maternelles :

Les enfants maternelles ont leur propre salle de restauration, avec du mobilier adapté à leur taille. Le repas se déroule en un seul service où chaque enfant peut manger à son rythme. A l'issue du repas, les enfants peuvent profiter d'un temps de détente.

Du côté de l'école élémentaire :

Les enfants de l'école élémentaire mangent dans le hall d'accueil du Centre Camille Claus.

Un chef de table est nommé pour le repas, c'est lui qui servira les plats aux autres enfants.
Deux services sont organisés pour permettre à chacun de disposer d'un véritable moment de pause, d'une coupure dans la journée scolaire et de pouvoir déjeuner dans le calme,

Des activités de détente sont organisées et encadrées par l'équipe avant ou après le repas.
Même si certains enfants sont capables de gérer leur temps de loisirs, d'autres ont besoin qu'on leur propose des activités : jeux, dessin, bricolage, lecture, activités sportives.

Déroulement :

En arrivant dans sa salle de restauration (maternelle ou élémentaire) chaque enfant se trouve une place, s'assoit, commence son entrée.
Chaque enfant est invité à bien se tenir sur sa chaise, ne pas crier, manipuler correctement sa fourchette, sa cuillère (+couteau pour les plus grands).

Les adultes encadrant sont garants de la bonne ambiance à leur table afin que chaque enfant ait envie de manger de façon suffisante et équilibrée, qu'il soit sensible au fait que manger est un véritable plaisir, un temps de découverte de nouvelles saveurs, odeurs, couleurs et matières.

Les plats sont livrés en liaison froide par la société DUPONT restauration.
Ils sont remis en température dans la cuisine du Centre Camille Claus.
Notre prestataire nous propose des repas dits «standards », des repas sans porcs, des repas végétariens avec de temps en temps du bio.

Ponctuellement dans le trimestre des repas à thèmes sont organisé (espagnol, automne..).
A cette occasion, l'équipe d'animatrices qui renforcent l'effectif le midi met en place des décorations dans les salles de restauration et propose des animations spécifiques.

Allergies, régimes alimentaires

Les allergies, régimes alimentaires particuliers et autres consignes des parents sont prises en compte et respectées par l'équipe d'animation.

L'hygiène bucco-dentaire :

A la fin du repas, le brossage des dents est un passage obligé pour petits et grands. Nous demandons donc aux parents, dès le début de l'année de ramener une trousse marquée au nom de l'enfant contenant un gobelet, une brosse à dent, du dentifrice.

La trousse restera au centre et sera remis aux parents pour vérification à chaque période de vacances scolaires.

Notre politique : « On goûte de tout aux Petits Loups »

L'éducation au goût est un point sur lequel nous portons toute notre attention. Notre devise est la suivante : « Tu goûtes ou tu aimes ? ».
Si l'enfant répond « je goûte », nous lui servirons la mesure d'une cuillère à soupe du plat.
Si l'enfant répond « j'aime », il aura sa portion entière.

4) L'accueil du soir

Le goûter est compris dans le prix de l'accueil du soir.

Il est proposé par l'équipe d'animation et varie en fonction des jours :

-Lundi : pain (une sorte différente chaque lundi) +accompagnement (sucré ou salé)
-Mardi : produits fruités : compote, fruit frais, salade de fruits…
-Jeudi : produits laitiers : yaourt, fromage, crème dessert…
-Vendredi : produits céréaliers : céréales, fruits secs…

Du côté des écoles maternelles :

Les enfants goûtent dans leur salle de restauration

Du côté de l'école élémentaire :

Les enfants goûtent dans leur salle d'activité respective, d'un côté les 6-8 ans ; de l'autre, les 9-12 ans.

Les activités :

Il n'y pas d'aide aux devoirs organisé, encadré par les animateurs, toutefois, les enfants qui le souhaitent peuvent faire leur devoir.

Chaque mois, un nouveau thème d'activité est défini.

Les animateurs proposent aux enfants une activité. Ces derniers sont libres d'y participer ou pas.
Que ce soit pour les 6-8 ans ou les 9-12 ans, chaque salle dispose d'un bar à activité (bricolage autonome).
Il s'agit d'une table sur laquelle les animateurs mettent du matériel à disposition, les enfants sont libres d'y accéder à tout moment.

Certains préfèreront lire tranquillement sur le canapé, d'autres préféreront faire leur devoir, d'autres encore participeront à l'activité proposée par l'animateur (sport, jeux de société…)
Chacun peut y trouver son compte, c'est le moment de décompresser après une dure journée.

VIII. PROJET PEDAGOGIQUE DE LA STRUCTURE

Le centre de loisirs « les Petits Loups » doit permettre le développement de toutes les capacités de l'enfant ainsi que l'émergence de sa personnalité.
L'enfant devient acteur de son évolution et s'ouvre aux autres ainsi qu'au monde environnant.
La socialisation des enfants est une priorité. Il est important que la vie commune avec les autres enfants du centre soit positive. Vivre avec, passer un moment ensemble et s'intéresser aux autres en respectant leur identité ou leurs différences qui sont sources d'enrichissement pour chacun.

La vie avec les autres c'est également trouver une place dans le groupe, oser s'exprimer, apprendre à coopérer, respecter les règles de fonctionnement, du matériel, des locaux et de l'environnement.

Moyens mis en œuvre pour :

1) Le bien être de l'enfant :

-Eveiller la curiosité de l'enfant en lui proposant des activités de découvertes (de soi, des autres, de l'environnement) ;

-Permettre à chacun de s'exprimer librement et de partager ses connaissances par le biais d'activités artistiques (peinture, poterie, bricolage, danse, théâtre…) ;

-Chaque animateur sera soucieux d'assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant de part sa présence, sa disponibilité, sa capacité d'écoute, son respect de l'autre et sa vigilance ;

-Les animateurs sont formés afin de dispenser les premiers soins lors des petits bobos.
Un cahier de soin est mis en place pour le suivi.
En cas d'accident, les animateurs préviennent les secours et les parents.
L'équipe d'animation applique les mesures règlementaires de prévention et de sécurité ; elle veille au suivi médical de certains traitements particuliers avec autorisation spécifique des parents et du médecin traitant.

2) Aider l'enfant à grandir

-Faciliter le développement des capacités intellectuelles, motrices, artistiques des enfants dans la continuité de ce qu'ils apprennent à l'école ou avec leur parent ;

-Accompagner l'enfant à travers ses expériences afin de lui permettre une certaine autonomie ;

-Responsabiliser l'enfant en l'associant au fonctionnement du centre ; rangement du matériel, mise en place d'un chef de table pour servir les repas ou le goûter, débarrasser et nettoyer les tables ;

-Guider l'enfant en évitant de faire à sa place: ne vaut-il pas mieux passer 5 min pendant 3 jours à apprendre à un enfant à couper sa viande par exemple plutôt que de passer une minute tous les jours à couper sa viande à sa place ?

-Encourager l'enfant à chaque instant et le reconnaître dans ses compétences qu'elles qu'elles soient.
Il doit être en capacité de s'épanouir dans divers domaines quand il est prêt et qu'il en a envie et non attendre qu'un adulte décide à sa place de ce qu'il peut faire.
Par le biais des activités manuelles et sportives, l'enfant va pouvoir consolider sa confiance en lui, en osant, en prenant des risques.

De ce fait, il se sentira valoriser dans sa tâche, soutenu et pourra pleinement s'épanouir au sein du groupe ;

-Favoriser la communication et l'échange afin de respecter les besoins et envies de chacun;

-Permettre à chaque enfant de trouver ce qui lui plait et d'évoluer durant la journée par la mise en place d'un panel d'activité.

3) Aider l'enfant à s'ouvrir

-L'équipe d'animation souhaite ouvrir les enfants qui viennent d'un milieu rural, à d'autres réalités et d'autres horizons, dans le but d'accepter l'autre et d'apprendre à vivre ses différences qu'elles soient d'ordre physiques, culturelles ou psychologiques ;

-Participer aux activités proposées par les différentes structures de la commune (bibliothèque, structures sportives, associatives…) ;

-Maintenir un contact permanent avec les différents intervenants éducatifs de la commune (crèche, école, ram), les différents services de la commune (police municipale, espace vert, service technique…) ;

-Solliciter les différents commerces de proximité de la commune (participation a des jeux de pistes, demande de lot…) ;

-Rencontre intergénérationnelle (fête de noël, organisation d'un loto…) ;

- Faire intervenir des personnes ressources aux compétences particulières (sport, nature, art…) ;

-Mettre en place une éducation à l'environnement dans les activités par la création d'un club « écoloup ».
Les activités de découverte de l'environnement proche et d'action au sein de sa commune constituent d'une part un support motivant.
Elles sont l'occasion d'apprentissage du respect de l'environnement.
D'autre part, l'utilisation de matériaux naturels ou de récupération est l'occasion de porter un nouveau regard sur ces objets considérés comme anodins et inutiles et de briser la logique de consommation d'activités sophistiquées ;

-Aborder le thème de la différence.
L'accueil d'enfants porteurs d'un handicap, d'enfants d'autres nationalités permet d'aborder les notions d'écoute, de tolérance, de découverte de la différence, d'entraide ce qui constitue aussi un apprentissage de la citoyenneté.
Le respect d'autrui passe par le fait de s'intéresser aux autres, d'apprendre à vivre avec les autres en respectant leurs identités, leurs différences qui sont sources d'enrichissement pour tous ;

-Dans la continuité de l'éducation parentale, de l'éducation scolaire, l'équipe veillera à l'application des règles de politesse ;

-Les règles du centre sont établies en collaboration avec les enfants et rediscutées régulièrement tout au long de l'année.
Avant de quitter le centre, les enfants doivent ranger les jeux, jouets et autres divers matériaux qu'ils ont utilisés.

IX. L'EQUIPE D'ADULTES :

La directrice : est le référent hiérarchique.

Elle fait le lien entre le terrain et l'administration
Gère les plannings
Gère les congés
Garant de l'application des règles
Elle assure les entretiens individuels dans le cadre du suivi des agents et des agents en formation ou stagiaires
Elle assure un entretien annuel de progrès
Garant du bon fonctionnement de la structure et du projet
Garant d'un accueil de qualité du public
Elle travaille régulièrement en collaboration avec son adjoint par rapport à ce qui est délégué et à délégué.

Le directeur adjoint : est référent hiérarchique en l'absence de la directrice

Il assure le suivi des activités des animateurs d'un point de vue matériel, réalisation, aboutissement
Il veillera au bon fonctionnement de la journée sur le terrain d'animation
Il gère les horaires des animateurs
Il est le relais entre l'équipe et la directrice
Il prend le relais de la directrice en son absence
Il encadre ou délègue l'encadrement d'un stagiaire en concertation avec la directrice
Il s'assure de la planification des sorties
Il encadre un groupe d'enfant sur le terrain de l'animation
Affichages, horaires des animateurs

L'animateur

Tous les animateurs viennent d'horizons différents avec des conceptions de l'animation (et de l'éducation), des expériences, des savoirs- être et des savoir-faire qui peuvent être bien différent… Mais chaque différence est un atout qu'il nous suffit d'apprendre à exploiter afin de répondre aux besoins et envies de chaque enfant.

Au Centre de Loisirs « Les Petits Loups », les animateurs sont référents d'un groupe, une tranche d'âge sur une année scolaire, permettant un meilleur suivi des enfants et l'élaboration de projets à plus ou moins long terme.

Les animateurs suivent des formations afin d'enrichir leur compétences professionnelles

L'essentiel est de partager une idée commune de l'animation qui associe :

-Le respect : des enfants, des familles, de l'équipe…
-le dynamisme : pour être disponible et ouvert tout en étant force de proposition
-l'enthousiasme : un esprit vacances que l'on communique à travers chacun de ses sourires
-le professionnalisme : pour assurer ses fonctions avec responsabilité, efficacité et discernement…

Nous demandons ainsi à chaque animateur de pouvoir…

-Accueillir de manière individualisée l'enfant et sa famille
-Privilégier la communication et l'échange d'information au sein de l'équipe comme avec les familles
-Aménager les espaces avec les enfants en tenant compte de leur âge et de leur besoin
-Assurer la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant
-Assurer l'hygiène corporelle de chaque enfant
-Participer de manière active aux réunions de préparation

-Elaborer des projets d'activités en cohérence avec le projet pédagogique
-S'enrichir de la vie collective et des expériences des autres animateurs
-Prendre des initiatives
-Réfléchir avec les enfants aux règles de fonctionnement à établir et favoriser leur appropriation par tous
-Participer et veiller au bon déroulement des activités réalisées par un prestataire extérieur
-Etre en permanence à l'écoute des enfants. Rester disponible
-Participer de manière active aux activités des enfants qui le souhaitent (jeux, discussion, balades…)
-Encadrer les animateurs en formation BAFA en lien avec l'équipe de direction

Les agents de restauration

Ils préparent la cantine selon le nombre de repas commandés
Ils réceptionnent la livraison des repas
Ils veillent au respect des règles de sécurité alimentaire en contrôlant les températures des repas à la sortie du camion frigorifique, à la sortie de la chambre froide, à la sortie du four
Ils réchauffent les plats, préparent les salades…
Ils amènent les repas à table
Après le repas les agents de restauration assure le nettoyage de la vaisselle

L'agent d'entretien

Il assure l'entretien du centre de loisirs le matin avant l'ouverture
Il assure le transport en camionnette des enfants de l'école maternelle « les hirondelles » sur le temps du périscolaire du midi

Le concierge

Il garantit tout problème matériel concernant le centre de loisirs
Il garantit le respect des lieux (intérieur et extérieur)
Il s'assure que les alarmes fonctionnent bien

X. LA COMMUNICATION

Accueil des parents

A l'accueil et au départ des enfants en périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires, un temps d'échanges et d'écoute avec les parents permet de passer les informations sur les programmes d'activités, la journée des enfants.

Transmission des informations

Le site internet du centre de loisirs permet de découvrir de nombreuses informations sur la vie du centre.
Les panneaux d'affichage à l'entrée du centre de loisirs mais aussi au sein des écoles maternelles informent les parents sur les différentes activités, les menus, et la vie quotidienne des enfants.

Implication des parents

Lors des moments forts de la vie du centre, les parents sont sollicités (cavalcade, Olympiades, fêtes de Noël)

Un petit déjeuner familial est organisé à chaque vacance scolaire pour partager un moment convivial avec les parents et faciliter l'intégration des nouveaux enfants.

Réunion d'information

Une réunion annuelle avec les parents est organisée afin de présenter le fonctionnement du centre, la vie au centre de loisirs et les différents projets.

XI. LES JEUNES ÂGES DE 12 ANS

Les services périscolaires du centre de loisirs sont ouverts aux enfants fréquentant les écoles maternelles et l'école élémentaire de la commune.
Lorsque les jeunes passent au collège, les parents doivent trouver un autre mode de garde pour le midi et le soir.
En revanche, le centre de loisirs accueille les enfant jusqu'à leur 12ème anniversaire, qu'ils soient élémentaires ou collégiens.

Or, le centre de loisirs tel qu'il est organisé ne répond plus, ou pas, à leur besoin.

Les jeunes préados ne veulent plus être assimilés à des « petits » et se démarquent de ce qui est proposé par le centre de loisirs. Mais pas encore « grands » ils ont du mal à cohabiter avec les adolescents et ne sont pas forcément mûrs pour les activités proposées par les associations ou le collège.

Le centre de loisirs tel qu'il est organisé ne répond plus, ou pas, à leur besoin.

Soucieuse d'assurer un suivi et de garder un lien avec ces jeunes qui ont fréquenté pendant plusieurs années le centre de loisirs, l'équipe pédagogique propose la mise en place de soirées organiser toutes les 5 semaines environ.

Ponctuellement, des sorties ou des activités peuvent être mises en place le samedi après-midi.

1) Principaux objectifs opérationnels :

Créer un groupe et le fidéliser

-Garder contact avec les jeunes scolarisés en 6-5ème au collège et ayant fréquenté le centre de loisirs

-Faciliter l'intégration du jeune au sein du groupe en tant qu'individu unique et peut être différent des autres

-Lui permettre d'évoluer au sein d'un collectif, sans jugement, avec beaucoup d'écoute

Favoriser l'épanouissement de chacun

-En permettant au jeune de s'impliquer physiquement et intellectuellement à travers les activités proposées

-En permettant à chacun de s'exprimer au sein du groupe

-En facilitant les échanges afin que chacun apprenne à connaître « l'autre »

-En permettant aux jeunes de découvrir d'autres activités, d'autres lieux, d'autres cultures

-En aiguisant la créativité et la curiosité

-En développant des activités culturelles, artistiques et sportives en utilisant les ressources existantes, internes et externes au territoire de la commune

Favoriser l'autonomie des jeunes

-En valorisant l'implication et l'engagement des jeunes dans des projets

-En favorisant la prise de parole de tous afin de proposer, contester, décider

-En permettant, dans la limite du raisonnable, de choisir librement les activités

Responsabiliser, valoriser l'implication des jeunes

-En multipliant les moyens de communications vers l'extérieur

-En évaluant avec les jeunes, la pertinence des actions

2) Les moyens utiles à la réalisation

Les locaux mis à disposition :

-une salle (la salle de danse, la salle des « Petits Loups »)

Mise en place de soirée, d'ateliers sensibilisant les jeunes aux loisirs créatifs, artistiques, sportifs et culturels

-Partenariat avec les associations locales, les services rattachés à la commune pour la mise en place d'actions sportives, artistiques et culturelles (pétanque, basket, judo, pompiers doigts d'Antan, bibliothèque…)

Mise en place d'action favorisant la convivialité, les échanges et le renforcement des liens entre les personnes

-Organisation de journées, de soirées festives

Mise en place des moyens nécessaires à la réalisation des projets initiés par les jeunes

-Accompagnement dans la démarche de construction de projet

-Valorisation, communication des actions menées de leur origine jusqu'à leur terme

-Responsabilisation en mettant à la disposition des jeunes des temps d'écoute et de sensibilisation

Mise en place de moyens utiles à la réalisation d'actions impliquant les jeunes dans des projets se déroulant sur le territoire de la commune

-Sensibilisation et implication dans les événements locaux

Mise en place de moyens d'évaluation

-Création avec les jeunes de critères d'évaluation simple afin que ces derniers puissent s'auto évaluer ou évaluer les actions et les projets mis en place avec l'aide des animateurs

3) L'encadrement

-Une directrice titulaire d'un brevet d'état

-Deux animateurs intéressés par ce type de public (présence de l'un ou l'autre suivant les besoins)

Les heures de travail effectuées seront de l'ordre du bénévolat pour la directrice, les animateurs récupéreront leurs heures effectuées en plus.

4) La notion financière

-Participation de la commune dans la mise à disposition de salles

-participation de la commune dans la mise à disposition du minibus

-participation des familles dans les activités dîtes de « consommation »

-participation des familles dans les déplacements éventuels (covoiturage)

5) La notion de responsabilité

-Déclaration des animations ponctuelles à l'assurance du centre de loisirs
-Avant chaque activité, les parents signent une décharge de responsabilité